

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

Siège social :
Université de TOURS

BULLETIN N° 15 (septembre 1995)

Directeur de la publication : Rémy POIGNAULT

TABLE DES MATIÈRES

- La Société Internationale d'Études Yourcenariennes.	p. 3
- Informations.	p. 13
- L. DESBLACHE, Marguerite Yourcenar : de la traduction à la création.	p. 19
- C. GRAVET, "Comment Wang-Fô fut sauvé" ... à travers le "miroir de sorcière".	p. 33
- S. SHAMIM, Kâli.	p. 43
- M.-H. PROUTEAU, La représentation du temps dans <i>L'Œuvre au Noir</i>	p. 55
- A. REMISE, Les signes cabalistiques dans le manuscrit de <i>L'Œuvre au Noir</i> de Marguerite Yourcenar.	p. 63
- H. BEN YOUSSEF, L'écriture romanesque ou le corps écrit, dans <i>Anna, soror...</i> de Marguerite Yourcenar.	p. 87
- A. MEDEIROS, R. POIGNAULT, L. PRIMOZICH, Comptes rendus.	p. 109

Adresser toute correspondance à :
Rémy POIGNAULT
7, rue Couchot F-72200 LA FLÈCHE

ISSN 0987-7940

Dépôt légal : septembre 1995

MINISTÈRE DE LA CULTURE
COMMISSION CANADIENNE DE LA LITTÉRATURE
1986-87
LITTÉRATURE CANADIENNE

LE LIVRE DE L'ÉCRIVAIN
1986-87

1986-87

COMMISSION CANADIENNE DE LA LITTÉRATURE

**En couverture : photographie de Marguerite Yourcenar
par Jean-Pierre Cortegiani**

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

L'objet de la Société Internationale d'Études Yourcenariennes est de rassembler les passionnés de l'œuvre de Marguerite Yourcenar, d'aider au développement de son rayonnement, de promouvoir les recherches par la **constitution d'une documentation**, par des **publications** (notamment celle d'un Bulletin), **l'organisation de réunions, expositions** ou toute autre manifestation à cet effet.

Pour adhérer, envoyer ses coordonnées accompagnées du règlement :

- à R. POIGNAULT - 7, rue Couchot
F-72200 LA FLÈCHE

N° de C.C.P. de la SIEY : 2 675 03 Y NANTES

Cotisation annuelle :

Membre actif 120 FF

Membre bienfaiteur..... 360 FF

(En cas de paiement par eurochèque, prière d'ajouter 41FF50 pour frais, et 15F en cas de virement sur le CCP depuis l'étranger)

Pour l'Italie, le montant de la cotisation (45 000 liras) peut être adressé à F. BONALI - via Ca' del Binda, 7
I- 26 100 CREMONA

L'adhésion, valable pour l'année universitaire, donne droit aux Bulletins.

BUREAU DE LA SIEY

- **Présidents d'honneur :**
 - A. Bourin (Maisons-Laffitte)
 - R. Chevallier (Antony)
- **Président :**
 - R. Poignault (La Flèche)
- **Vice-Présidents :**
 - Y. Bernier (Québec)
 - M. Delcroix (Bruxelles)
 - D. Leuwers (Dakar)
- **Secrétaire Général :**
 - J.-P. Castellani (Tours)
- **Secrétaires :**
 - C. Biondi (Bologne)
 - E. Real (Valencia)
- **Trésorière :**
 - F. Bonali (Crémone)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

B. Arancibia (Mendoza) ; M. Cavazzuti (Modène) ;
E.R. & C.F. Farrell (Morris)

MEMBRE D'HONNEUR

Maître Jean Eeckhout (Gand)

MEMBRES BIENFAITEURS

E. COSSET (Paris)
T. DELFORGE (Villeneuve
d'Ascq)

A. GOETSCHHEL (Paris)
J. JACQUIOT (Montgeron)
W. PIECHOCKI (Feldkirch)

NOUVEAUX MEMBRES ACTIFS

L. BARBERIO (Pianopoli)
E. CLICHE (Pierrefonds)
J. T. Sfreddo CORDOVA (Porto
Alegre)
S. CORNUDET (Rennes)
P. FABRIZZI (Cagnes-sur-Mer)
M.-C. GRASSI (Nice)
Ph. LECONTE (Paris)
L. PERRAMOND (Montpellier)
P. POTGIETER (Pretoria)
D. RÉGNIER-ROUX
(Villeurbanne)
J. ROZIER (Paris)
Saint Patrick's College
(Maynooth)
M. SCHROEDER (Rumelange)
C. SONDEREGGER (Seon)
P. SUDASNA (Chiang Mai)
A. ZWILLING-RITZ
(Strasbourg)

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

Les soussignés, et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts, forment par les présentes une association conformément à la loi du 1er juillet 1901, et établissent les statuts de la manière suivante :

Article 1 : dénomination

La dénomination est : Société internationale d'études yourcenariennes.

Article 2 : objet

L'Association a pour objet de rassembler les passionnés de l'œuvre de Marguerite Yourcenar, d'aider au développement de son rayonnement, de promouvoir les recherches par la constitution d'une documentation, par des publications (notamment celle d'un Bulletin), l'organisation de réunions, expositions ou toute autre manifestation à cet effet.

Article 3 : siège

Son siège est à l'Université de Tours, 3 rue des Tanneurs, Institut de Français, 37000 TOURS.

Il peut être fixé en tout autre lieu par le Conseil d'Administration, sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée Générale.

Article 4 : durée

La durée de l'Association est illimitée.